

FINANCES

NOTE DE SYNTHÈSE

Objet : Budget Primitif 2022 – Budget Principal

Le budget primitif 2022 s'équilibre comme suit :

	Reports 2021	Résultats reportés	Opérations réelles	Opérations d'ordre entre sections	Total
Fonctionnement					
Recettes		887 523,41 €	42 562 576,59 €	31 500 €	43 481 600,00 €
Dépenses			38 370 100,00 €	5 111 500 €	43 481 600,00 €
Investissement					
Recettes	1 511 919,12 €		11 232 122,35 €	5 111 500 €	17 855 541,47 €
Dépenses	4 001 611,09 €	2 017 430,48 €	11 805 000,00 €	31 500 €	17 855 541,57 €
Autofinancement				5 080 000 €	
TOTAL BUDGET					61 337 141,57 €

FONCTIONNEMENT

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **42.562.576,59 €**, auxquelles s'ajoute l'excédent 2021 de 887.523,41 €.

Elles comprennent :

➤ **les recettes fiscales : 35.879.129 €**

Concernant les taxes foncières, il est proposé de reconduire les taux d'imposition au même niveau qu'en 2021.

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale (à taux constants), inscrit au BP 2022, s'élève à 21.374.159 €.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (reversement de la fiscalité économique transférée) s'élève à 12.388.770 €.

Les prévisions de recettes correspondant aux droits de mutation sont estimées à 1.500.000 €.

A cela s'ajoutent la taxe sur l'électricité (500.000 €), la taxe sur les pylônes (94.000 €) et d'autres produits (22.200 €).

➤ **les dotations et subventions : 4.207.478 €**

La dotation globale de fonctionnement comprend la dotation forfaitaire de 2.245.000 € et la dotation de solidarité urbaine de 189.628 €.

Le montant des compensations de l'Etat pour les abattements et les exonérations fiscales s'élève à 356.550 €.

A cela s'ajoutent les subventions pour la petite enfance (889.000 €), pour les centres de loisirs (265.000 €), pour la Navette (97.000 €) et le FCTVA fonctionnement (90.000 €) et diverses subventions et participations (75.300 €).

➤ **les produits des services : 1.571.800 €**

Les produits des services sont les participations des familles ou des habitants pour les activités périscolaires, culturelles et sportives et pour les structures de petite enfance, ...

➤ **les produits de gestion courante : 217.869,59 €**

Il s'agit des remboursements de frais de personnel, soit de l'EPT au titre de mise à disposition de personnels pour les déchets ménagers et l'assainissement, soit de la Sécurité Sociale, soit du titulaire du marché d'assurance statutaire de la Ville (accidents, ...).

➤ **les autres produits de gestion courante : 352.372 €**

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public ou privé de la Commune.

➤ **les recettes financières : 333.928 €**

La Ville de Thiais a conclu avec l'Etat une convention permettant de clore le contentieux avec la SFIL concernant deux emprunts structurés et le réaménagement de ces emprunts. En contrepartie, la Ville percevra 333.928 € par an jusqu'en 2027.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent **38.370.100 €**.

Elles comprennent notamment :

- les dépenses de personnel : 18.530.000 €
- les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles, aux associations et participations à des organismes extérieurs (BSPP,...) : 2.431.300 €
- la participation au fonds de compensation des charges territoriales : 344.582 €
- les charges à caractère général, charges de gestion courante et exceptionnelles : 11.411.218 €
- les charges financières : 1.293.000€
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 720.000€
- le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 3.640.000 €

L'autofinancement, constitué du virement du fonctionnement à l'investissement (2.649.000 €), des dotations aux amortissements (2.462.500 €), minorés de l'amortissement des subventions d'investissement (31.500 €), s'élève à **5.080.000 €**.

L'autofinancement de 5.080.000 € est composé :

- de l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2022, soit 4.192.576,59 €

- de l'excédent 2021 (887.523,41 €), repris dans le budget 2022 et affecté au financement des opérations d'équipement.

INVESTISSEMENT

Programme d'investissement :

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **11.805.000 €**.

Le programme d'investissement 2022 comprend les projets suivants :

- Grands projets : frais d'études pour la future passerelle de la zone SENIA, achat du lot de volume pour l'aménagement du futur pôle Petite enfance du centre-ville et AMO, complément pour la rénovation du Palais omnisports de Thiais (tranche 2022), AMO pour le site du centre de loisirs Terray
- Opération ANRU des Grands Champs : travaux de voirie et réseaux divers de la phase 2022
- Bâtiments : travaux et grosses réparations dans les bâtiments et équipements communaux, notamment les travaux dans les équipements scolaires (355.000 €) et les crédits affectés aux locaux des services techniques (880.000 €)
- Voirie et infrastructures : entretien et investissements relatifs à la voirie, aux mobiliers urbains et des espaces verts (861.500 €), dont les travaux de voirie avenue de Fontainebleau
- Acquisition et renouvellement de matériels : services à la population (enfance, petite enfance, sports, culture, etc.), services supports et notamment le budget alloué au service informatique qui passe de 255.930 € en 2021 à 499.880 € en 2022
- Installations de chauffage : quote-part des abonnements relatifs aux opérations de gros entretien renouvellement des installations de chauffage.
- Participation Brigade des sapeurs-pompiers : participation versée sous forme de subvention d'investissement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Modalités de financement :

Les dépenses d'investissement sont financées :

par des **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **6.725.000 €** :

- les recettes propres d'investissement :
 - le fonds de compensation de la TVA : 1.320.000€
 - la taxe d'aménagement : 1.250.000 €
 - les amendes de police : 143.000 €
- les subventions : 412.000 €
- le recours à l'emprunt à hauteur de 3.600.000 € maximum

Pour mémoire, le montant de la dette nouvelle est inférieur au montant du capital des emprunts remboursés en 2022 (3.702.000 €).

et par **l'autofinancement : 5.080.000 €**.

Le budget d'investissement 2022 peut se résumer comme suit :

Dépenses		Recettes
Remboursement du capital de dette	3 702 000 €	5 080 000 € Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	981 000 €	1 320 000 € FCTVA
Subvention BSPP	150 000 €	1 250 000 € Taxe d'aménagement
Installation de chauffage (renouvellement)	242 720 €	143 000 € Amendes de police
Pôle Petite enfance (achat lot, études, ...)	1 350 000 €	0 € Subvention CAF (en attente)
Travaux de rénovation PODT	180 000 €	
Grands projets études	150 000 €	50 000 € Subvention Etat - aide construction
Travaux VRD ANRU Grands Champs	824 000 €	62 000 € Subventions CD 94
Opération SENIA - frais d'études passerelle et autres	550 000 €	300 000 € Opération passerelle subventions
Opérations d'équipement annuelles	3 675 280 €	3 600 000 € Emprunt 2022 (enveloppe max.)
TOTAL	11 805 000 €	11 805 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2022, par chapitre, comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations	7 493 470,00 €	464 569,59 €
921	Sécurité et salubrité publiques	2 091 600,00 €	
922	Enseignement formation	7 423 197,00 €	622 000,00 €
923	Culture	1 960 058,00 €	176 000,00 €
924	Sport et jeunesse	5 452 790,00 €	544 000,00 €
925	Interventions sociales et santé	1 053 623,00 €	12 000,00 €
926	Famille	2 835 000,00 €	1 223 000,00 €
927	Logement	43 500,00 €	
928	Aménagement et services urbains	4 265 041,00 €	352 833,00 €
929	Action économique	98 821,00 €	69 139,00 €
931	Dettes et autres opérations financières	1 293 000,00 €	333 928,00 €
932	Dotations et participations non affectées	720 000,00 €	2 886 478,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	3 640 000,00 €	35 878 629,00 €
934	Transfert entre sections	2 462 500,00 €	31 500,00 €
939	Virement à la section d'investissement	2 649 000,00 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté		887 523,41 €
Total		43 481 600,00 €	43 481 600,00 €

Section d'investissement - Dépenses		Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	Total
900	Services généraux des administrations	402 307,58 €	964 730,00 €	1 367 038 €
901	Sécurité et salubrité publiques	135 281,18 €	245 000,00 €	380 281 €
902	Enseignement formation	92 544,70 €	493 820,00 €	586 365 €
903	Culture	20 620,84 €	86 150,00 €	106 771 €
904	Sport et jeunesse	1 881 820,61 €	777 200,00 €	2 659 021 €
905	Interventions sociales et santé	1 032,24 €	4 500,00 €	5 532 €
906	Famille	16 970,15 €	1 393 100,00 €	1 410 070 €
907	Logement			- €
908	Aménagement et services urbains	1 451 033,79 €	3 157 500,00 €	4 608 534 €
909	Action économique			- €
911	Dettes et autres opérations financières		4 683 000,00 €	4 683 000 €
914	Transfert entre sections		31 500,00 €	31 500 €
001	Résultat d'investissement reporté		2 017 430,48 €	2 017 430 €
Total		4 001 611,09 €	13 853 930,48 €	17 855 541,57 €

Section d'investissement - Recettes		Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	Total
900	Services généraux des administrations	38 754,00 €		38 754,00 €
901	Sécurité et salubrité publiques	37 038,00 €		37 038,00 €
902	Enseignement formation	14 067,58 €		14 067,58 €
903	Culture			- €
904	Sport et jeunesse	1 091 375,54 €		1 091 375,54 €
905	Interventions sociales et santé			- €
906	Famille			- €
907	Logement			- €
908	Aménagement et services urbains	240 684,00 €	412 000,00 €	652 684,00 €
909	Action économique			- €
911	Dettes et autres opérations financières		8 107 122,35 €	8 107 122,35 €
912	Dotations et participations non affectées		1 463 000,00 €	1 463 000,00 €
913	Impôts et taxes non affectées		1 250 000,00 €	1 250 000,00 €
914	Transfert entre sections		2 462 500,00 €	2 462 500,00 €
919	Virement de la section de fonctionnem.		2 649 000,00 €	2 649 000,00 €
95	Produit des cessions d'immobilisations	90 000,00 €		90 000,00 €
Total		1 511 919,12 €	16 343 622,35 €	17 855 541,47 €
